

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS
VILLE DE GUINES

N° 26/118

ARRETE MUNICIPAL

Voirie: Autorisation de stationnement – Emménagement.

Nous, Maire de la Ville de Guînes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2213-2, L2213-3 et 6,

Vu l'Instruction Ministérielle du 15 juillet 1974 sur la signalisation des travaux,

Vu le nouveau Code Pénal et notamment ses articles L 131-13 et R 610-5,

Considérant la demande de Monsieur HENON Quentin, au n°16 Rue Georges Clémenceau 62340 GUINES, concernant l'autorisation de stationner un camion face à l'adresse précitée, pour un emménagement,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de nos concitoyens et prévenir les accidents,

ARRETONS

ARTICLE 1: Le dimanche 24 mai 2026 de 7h00 à 21h00, Mr HENON Quentin est autorisé à stationner un camion d'emménagement face et/ou devant le n°16 Rue Georges Clémenceau à Guînes pour procéder à son emménagement.

ARTICLE 2: Le pétitionnaire est autorisé à se stationner comme indiqué dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions et conditions spéciales suivantes :

- La circulation des piétons sur le trottoir sera maintenue. Toutes précautions seront prises pour éviter les accidents.
- Baliser son territoire d'emménagement
- Le pétitionnaire restera responsable de tous accidents pouvant résulter de l'exécution de ce travail.
- L'autorisation accordée sera révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige, ou si le pétitionnaire ne se conforme pas aux conditions qui lui auront été imposées.
- Le stationnement sera interdit au droit de l'emménagement.

ARTICLE 3: Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable des Services Technique, la Police Municipale de la Ville de Guînes et Monsieur le Commandant de la Brigade de Guînes sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Le 19 Mai 2026
Le Maire

E.BUY

